

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Boissise-la-Bertrand

ARRÊTÉ

au nom de la Commune de Boissise-la-Bertrand

Le Maire,

Vu la Déclaration Préalable présentée le 29 septembre 2022 par Monsieur Jérôme GREMEZ sis 4 rue des Joies – 77350 BOISSISE LA BERTRAND et enregistrée par la Mairie de Boissise-la-Bertrand sous le numéro DP 0770392230025,

Vu le projet objet de la déclaration, sur un terrain cadastré AE n°369 d'une superficie de 1 300 m2 situé 4 rue des Joies 77350 Boissise-la-Bertrand, consistant :

- **A la création d'une terrasse en bois sur plot béton de 75 m2**
- **A la création de 2 abris à bois de 5m2 chacun avec 3 panneaux solaires par abri, soit 6 panneaux solaires**

Vu le Plan Local d'urbanisme approuvé le 10.03.16, en vigueur depuis le 15 juin 2016, ainsi que ses mises à jour actées les 01.12.18 et le 01.03.19.

Vu l'arrêté de délégation n°ARH-2020-06-35-bis en date du 12 juin 2020 effectif à compter du 15 juin 2020 donnant le droit à Monsieur Alain BERNHEIM, Adjoint à l'Urbanisme, de signer toutes les autorisations d'urbanisme,

ARRÊTE

Article 1

Il est fait non opposition à la Déclaration Préalable n°0770392230025.

Fait à Boissise-la-Bertrand, le 14 octobre 2022

Alain BERNHEIM
L'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales